

## MINI DICO DES MARCHÉS PUBLICS

### **Règlement de consultation :**

Description des règles qui régiront la mise en concurrence de la consultation

### **Acte d'engagement :**

Document matérialisant l'engagement des deux parties

### **Bordereau des prix unitaires :**

Liste des prix unitaires appliqués pendant la durée du marché

### **Décomposition du prix global et forfaitaire :**

Détail des prix forfaitaires appliqués pendant la durée du marché

### **Simulation de commande :**

Pièce qui permettra de juger le critère prix

### **Cahier des clauses administratives particulières :**

Description des règles administratives qui régiront l'exécution du contrat

### **Cahier des clauses techniques particulières :**

Description de la nature et de l'étendue du besoin, ainsi que des spécifications techniques

Autres : plans, cadre de mémoire technique etc.

## À RETENIR

**1** – CONSULTER RÉGULIÈREMENT LES AVIS  
Mettez en place des alertes pour être informés dès la parution d'une annonce pouvant vous intéresser.

**2** – CORRESPONDRE AVEC L'ACHETEUR  
AWS est une plateforme d'échange, toute question avant ou durant la procédure doit impérativement passer par AWS.  
Les services du Département n'échangeront avec vous que par ce biais.

Vous ne trouvez pas une consultation ? Vous rencontrez des difficultés techniques pour déposer votre offre ou répondre à un message du Département ?

Vous pouvez contacter :

**La Direction des Affaires Juridiques,  
des Achats, des Marchés et contrats  
complexes (DAJAM)**

- Service des marchés -  
au 04 76 00 38 38

# ASSISES DE L'ACHAT PUBLIC

UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DURABLE

## COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ PUBLIC

DRE - Service de la Communication et de l'Événementiel du Département de l'Isère - ©Photo : AdobeStock

## LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE À UN BESOIN ?

### PUBLICATION D'UN AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le département de l'Isère en tant qu'acheteur public élabore des consultations en vue de la passation de marchés publics portant sur différents domaines :

Entretien, maintenance, travaux, fournitures, services, informatique, routes, collèges, denrées alimentaires, etc.

#### Où consulter les avis ?

Site du Département de l'Isère :  
[www.isere.fr/marches-publics](http://www.isere.fr/marches-publics)

Profil d'acheteur du Département :  
[agysoft.marches-publics.info/accueil.htm](http://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm)

**Les journaux d'annonces légales** comme le **BOAMP** (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) ou le **JOUE** (Journal officiel de l'Union européenne) mais également sur certaines revues spécialisées pour des marchés très spécifiques.

Un **PORTAIL** recueillant tous les avis de marché sera prochainement accessible aux entreprises.

## CET AVIS M'INTÉRESSE ?

### AI-JE LA CAPACITÉ À REPONDRE ?

Toute personne morale peut candidater quel que soit son statut juridique : TPE, PME, associations loi 1901, collectivités territoriales, structures d'insertion par l'activité, entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, etc.

En consultant l'**avis de publicité (AAPC)** et le **règlement de consultation (RC)**, accessibles directement sur la plateforme, vous pourrez déterminer si vous avez la capacité à répondre à la consultation.

Si c'est le cas, vous téléchargerez le **dossier de consultation des entreprises (DCE)** qui vous donnera tous les détails et documents à consulter et/ou à renseigner pour constituer votre candidature et votre offre.

### COMMENT JE RÉPONDS ?

- 1 - Créez un compte sur AWS-Fournisseurs
- 2 - Testez votre poste avant de répondre
- 3 - Retirez le DCE
- 4 - Vous devez bien lire le DCE et la date de remise des offres
- 5 - Constituez deux dossiers :
  - Un dossier de candidature (DC1, DC2, capacités techniques et financières) et
  - Un dossier offre qui constituera le contrat (AE, CCAP, CCTP, BPU - cf « mini dico » au dos -)
- 6 - Déposez sur la plateforme votre pli.

**Attention !** Au-delà de l'heure limite de remise des offres, la consultation ne sera plus visible et vous ne pourrez plus déposer votre pli dématérialisé...